

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal: 15 Date de Convocation : 03/03/2012

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 13

L'an deux mil douze le huit du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.

Présents tous les conseillers municipaux en exercice : Messieurs SABIN Patrick, CHIVALEY Christophe, CLAUDE René, DROUHAULT Robert, GARCIA Sylvain, LABEYRIE Robert, RABY André, Mesdames, DEDIEU Emmanuelle, EDALITI Nathalie, MOREIRA Virginie, RENARD Sylvie.

Absents et excusés : Mme CAZET Stéphanie excusée ; M DOURTHE Gérard excusé ; KHAKHOULIA Françoise ; LALANNE Jean-Michel.

Procuration : . Mme CAZET Stéphanie a donné procuration à Mme DEDIEU Emmanuelle,
M DOURTHE Gérard a donné procuration à M LABEYRIE Robert.

Madame DEDIEU a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance. L'ordre du jour est le suivant:

- 1. Vote des comptes de gestion**
- 2. Vote des comptes administratifs**

Questions diverses

Pour des questions de secrétariat, le compte-rendu du conseil précédent ne peut être donné à signer aux conseillers. Cette signature sera reportée à la séance suivante.

2012-008: Vote des comptes de Gestion

M. le Maire donne lecture des comptes de gestion.

Certains éléments ont été précisés :

Commune :

Fonctionnement :

390 680.35 d'excédent de fonctionnement qui servira, comme les subventions attendues, à investir sur le prochain exercice.

Les dépenses de fonctionnement en électricité ont un peu baissé mais, les efforts réalisés sont compensés par une politique tarifaire d'EDF très floue et fluctuante.

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements de la CNP et des charges liées aux CUI.

Nous avons perçu de grosses subventions pour la forêt

Investissement :

Les plus grosses dépenses concernent le Stade, l'ancienne salle des fêtes et les travaux sur les bâtiments publics (isolation notamment).

Eaux :

Fonctionnement :

Les recettes sont celles issues des règlements des usagers.

Investissement :

Les dépenses concernent la colonne du château d'eau.

Zone d'activités :

Fonctionnement :

32 885.18 € donnés à Me Guérin pour acheter le terrain Dejoie
 38 000€ reçus de Me Soulié pour ce même terrain et 70693 € reçus de Mlle Darnis

Investissement :

Les dépenses et recettes sont des opérations d'ordre
 La zone est toujours en léger déficit mais, celui-ci est potentiellement largement comblé par les ventes futures des terrains restants de cette zone, au prix convenu.

CCAS :

Fonctionnement :

Les dépenses concernent l'achat des aliments, des téléalarmes ; les recettes reposent sur les paiements reçus des administrés. Le repas des Aînés ayant été imputé sur un autre compte, cela explique l'excédent.

CAPCOS :

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement reposent sur l'arrosage, et les recettes concernent la vente des lots.

Investissement :

Aucune écriture d'investissement. Avec les recettes des ventes attendues, nous allons couvrir largement les dépenses à venir (routes, trottoirs...) : on aura environ 90 000 € de marge sur la 1^{ère} tranche.

Il est constaté que les grands lots se vendent moins bien. Peut-être faudrait-il relancer un appel à projet pour la 2^{ème} tranche afin de proposer des ensembles maison + terrain à 140 000€ TTC, dans le même esprit que les 5 maisons bois de la 1^{ère} tranche.

Assainissement :

Fonctionnement :

Les dépenses correspondent au paiement à la SOGEDO de sa prestation, les recettes sont les paiements des administrés.

Investissement :

Les dépenses sont liées à la reprise du Sydec. Il semblerait que des écritures soient manquantes. Elles devront être inscrites au budget suivant.

COMMUNE :

| Mouvements | Investissement | Fonctionnement |
|---------------------------|----------------------|-----------------------|
| COMMUNE | | |
| Dépenses | 760 340.96 € | 660 090.68 € |
| Recettes | 74 160.71 € | 1 050 771.03 € |
| EXCEDENT | Déficit | Excédent |
| DEFICIT | 686 180.25 € | 390 680.35 € |
| résultat reporté 2010 | - 272 599.24 € | 868 855.35 € |
| A reporter en 2011 | - 958 779.49€ | 1 259 536.13 € |

CA du SERVICE d'EAU POTABLE

| Mouvements Réels | Investissement | Fonctionnement |
|------------------------------|---------------------|--------------------|
| SERVICE d'EAU POTABLE | | |
| Dépenses | 30 756.86 € | 11 462.16 € |
| Recettes | 11 211.00 € | 19 408.27 € |
| EXCEDENT | Déficit | Excédent |
| DEFICIT | 19 545.86 € | 7 946.11 € |
| 2010 – résultat reporté | 153 435.40 € | 32 988.23 € |
| A reporter en 2011 | 133 889.54 € | 40 934.34 € |

CA de la ZONE ARTISANALE du MOULIN de HAUT

| Mouvements Réels | Investissement | Fonctionnement |
|--|-------------------------|------------------------|
| ZONE ARTISANALE DU MOULIN DE HAUT | | |
| Dépenses | 223 197.00€ | 311 775.18 € |
| Recettes | 284 695.82 € | 278 693.30 € |
| EXCEDENT DEFICIT | Excédent 61 498.82 € | Déficit 33 081.88 € |
| 2010 – résultat reporté | - 165 949.75 | 69 211.86€ |
| A reporter en 2011 | -104 450.93 € | 36 129.98€ |

CA du CCAS d'ESCOURCE

| Mouvements Réels | Investissement | Fonctionnement |
|---------------------------|-----------------|-------------------|
| CCAS d'ESCOURCE | | |
| Dépenses | 0.00 € | 9 712.80 € |
| Recettes | 0.00 € | 10 111.24 € |
| EXCEDENT DEFICIT | 0.00 € | Excédent 398.44 € |
| 2010 –résultat reporté | 176.08 € | 3 086.76 € |
| A reporter en 2011 | 176.08 € | 3484.44 € |

CA du LOTISSEMENT CAPCOS

| Mouvements Réels | Investissement | Fonctionnement |
|---------------------------|----------------|-----------------------|
| LOTISSEMENT CAPCOS | | |
| Dépenses | 0.00 € | 119.60 € |
| Recettes | 0.00 € | 280 197.93 € |
| EXCEDENT/DEFICIT | 0.00 € | Excédent 280 078.33 € |
| 2010 –résultat reporté | 0.00 € | - 28 081.57 € |
| A reporter en 2011 | 0.00 € | 251 936.76 € |

CA de l'Assainissement

| Mouvements Réels | Investissement | Fonctionnement |
|---------------------------|--------------------------|----------------------|
| ASSAINISSEMENT | | |
| Dépenses | 323 947.53 € | 9 628.70 € |
| Recettes | € | 53 512.05 € |
| EXCEDENT/DEFICIT | Déficit -323 947.53 € | Excédent 43 883.35 € |
| 2010 –résultat reporté | 204 728.72 € | 13 208.57 € |
| A reporter en 2011 | -119 218.81 € | 57 091.92 € |

Tous les comptes de gestion (Commune, CCAS, Eau, Capcos, Assainissement, Zone d'activités) ont été approuvés à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, à savoir 13 voix POUR.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 13 | 0 | 0 |

2012-009: Vote des comptes administratifs

M.le Maire quitte la salle du conseil et, Mme Edaliti donne lecture des comptes administratifs.

Ceux-ci, identiques aux comptes de gestions sont approuvés à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, à savoir 12 voix POUR.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 12 | 0 | 0 |

DIVERS :

Charte des territoires à Energie Positive :

La commune a fait une demande de Zone de Développement Eolien. Il faut savoir que lorsqu'une éolienne est implantée dans une ZDE, l'opérateur historique, EDF, a une obligation de rachat de l'électricité produite.

Depuis cette demande de ZDE, les opérateurs se sont succédés auprès des 5 communes des Landes éligibles à cette ZDE (Escource, Onesse et Laharie, Rion des Landes, Garrosse et Sindères en mettant en avant les recettes espérées pour les communes (sommés colossales 160 k€ annuels pour la commune et 267 k€ pour l'intercommunalité).

En fait, ces opérateurs ne sont constitués que de groupes financiers incluant des banques, des fonds de pension étrangers, affichant des rendements de 11 à 13 % et qui spéculent sur la hausse du prix de l'électricité.

De plus en plus de communes de la région se penchent sur la question. Le conseil régional a décidé d'e débloquer une enveloppe de 700 millions d'€ (dont 300 en 2012) pour aider les futures industries intéressées par le sujet, ainsi que les communes désireuses de s'émanciper d'EDF et des autres opérateurs.

Mezos a fait installer une chaudière à bois pour gérer les 1800 m² de bâtiments communaux. Elle est posée dans un conteneur maritime (moins de 20m²). Une coopérative achète 15€ la tonne de bois (celui des 1ères éclaircies souvent difficile à vendre à bon prix) pour en faire des plaquettes (150 tonnes de bois achetées par an). L'investissement a été de 210 k€ ; la commune a touché une subvention à hauteur de 51%. La facture énergétique a été divisée par 2 ; la chaudière devrait être amortie dans 4 ans. Le gros intérêt est que tout repose sur une coopération locale (matière première produite sur place, fabrication et distribution locale)

Le Comité de Liaison Energies Renouvelables a conçu une charte, présentée aux conseillers (ci-joint la chartre). M. le maire propose que la commune d'Escource la signe (nous serions les premiers des Landes) sachant que la CCHL, la communauté de communes des Grands Lacs, et celle de Mimizan sont très intéressées par la démarche. LA CCHL pourrait même servir de zone pilote, dont le bureau d'étude serait financé par le Conseil régional.

Réseau des territoires à énergie positive Charte

Les signataires de la présente charte, acteurs du monde rural :

partagent l'idée

que les territoires ruraux peuvent et doivent jouer un rôle majeur pour :

- La réappropriation par l'ensemble des citoyens, élus, acteurs économiques des questions d'énergie,
- la mise en œuvre concrète d'actions de réduction des consommations d'énergies et de production d'énergies renouvelables,
- L'interpellation des pouvoirs centraux (national, européen) pour la mise en œuvre de conditions favorables à la nécessaire transition énergétique.

que l'engagement dans une telle démarche est bénéfique en terme :

- D'économie et de développement local : dépenses évitées, création d'activité et d'emplois locaux,
- Social et de démocratie : participation des citoyens, réduction de la précarité énergétique et de la vulnérabilité aux hausses erratiques mais inéluctables du coût de l'énergie, cohésion sociale et territoriale,
- D'environnement : réduction des impacts locaux et participation à l'atteinte de nos engagements nationaux et internationaux en matière d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre.

s'engagent dès aujourd'hui et dans la durée

- A mobiliser ou œuvrer pour la mobilisation de tous les gisements d'économie d'énergie par la sobriété, et le développement de tous les potentiels de gain d'efficacité énergétique.
- A couvrir ou à œuvrer pour la couverture des besoins restants par l'exploitation, optimale et respectueuse du contexte environnemental, de l'ensemble des potentiels de production d'énergie renouvelable. Si l'exploitation peut conduire à des productions excédentaires, elles seront mises à disposition de territoires moins pourvus, notamment les villes, dans une logique de solidarité territoriale.
- A associer ou participer à l'association de la population et des acteurs locaux dans la prise de décision publique et dans la réalisation des actions chacun à son niveau pour créer une véritable dynamique territoriale.
- A partager, au sein du réseau « territoires à énergie positive », retours d'expériences, bonnes pratiques, données chiffrées de terrain, questionnements, informations utiles... pour faciliter le travail de chacun et permettre d'accélérer et multiplier les réalisations exemplaires.

Je, soussigné(e), donne mon accord pour prendre part au Réseau des territoires à énergie positive

Nom de l'organisme
Nom du signataire
Date

Qualité du signataire
Signature
Cachet de l'organisme

Fête de la musique :

E. Dedieu explique au conseil l'émergence de ce projet, qui s'inscrirait dans une fréquence bisannuelle (en alternance avec celle organisée à Pontenx). L'objectif est de participer à l'évènement de dimension nationale qu'est la Fête de la Musique du 21 juin.

Plusieurs artistes ou formations se succéderaient au cours d'une soirée à la grande salle polyvalente. Le Comité des Fêtes s'occuperait de la partie restauration/buvette. La médiathèque serait le référent de cette manifestation, en élaborant un projet plus global qui ferait intervenir les ados et enfants du village sur le montage d'une exposition consacrée aux instruments de musique et à la description des différents courants musicaux, et à l'étude des musiques du monde.

L'école participera. La Société Musicale, conviée en premier lieu, a expliqué qu'elle ne pourrait pas participer étant donné que nombre de ses membres ne résident pas sur Escource, ou travaillent à ce moment. M.Garcia, membre de l'association, se propose d'évoquer à nouveau le sujet avec les musiciens de l'orchestre d'Escource.

Cette manifestation aura un coût (nous espérons qu'une partie sera supportée par une subvention adressée à la médiathèque par le Conseil Général), Mme Dedieu sollicite l'étude de l'attribution d'une enveloppe supplémentaire au budget « classique » de la médiathèque de 1000 à 1500€.

L'ensemble du conseil semble favorable.

Elections :

M.Raby rappelle les prochaines échéances électorales (4 dimanches) et réalise un sondage auprès des conseillers pour connaître les disponibilités de chacun pour tenir le bureau de vote. Les permanences du 22/04 s'établissent comme suit :

Matin : R.Claude – R.Labeyrie – E.Dedieu

Midi : N.Edaliti – S.Garcia – P.Sabin

Après-midi : C.Chivaley – S.Renard – R.Drouhault

M.Raby serait secrétaire.

Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.

Séance levée à 20h00

Le maire

Le secrétaire

Les Conseillers Municipaux